



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 11 juin 2025
N° d'affaire : 2024.FINPV.347

Rapport de gestion 2024 et comptes annuels de l'exercice

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif [titre] avec la/les déclaration(s) de planification suivante(s) :

1. Les services impliqués doivent accorder une priorité élevée au constat qu'a fait le Contrôle des finances en matière de « flux de valeurs parfois impossibles à retracer », et trouver une solution le plus rapidement possible.
2. Le Conseil-exécutif tient compte de manière appropriée de la résorption de l'insuffisance de financement de 2023 dans le budget/PIMF 2026-2028.
3. Le Conseil-exécutif est tenu de présenter de manière appropriée l'état actuel (dans le rapport de gestion) ainsi que la planification ultérieure (dans le BU/PIMF) concernant le respect du nouvel endettement pour financer le besoin d'investissement supplémentaire dont le montant est plafonné à 500 millions de francs.

Berne, le 11 juin 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général